

# ADMINISTRATION COMMUNALE LORENTZWEILER



## AVIS AU PUBLIC PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL(PAG)

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 11 février 2020, le conseil communal de la commune de Lorentzweiler a émis un vote positif concernant la saisine du projet d'aménagement général de la commune de Lorentzweiler.

Le projet d'aménagement général avec l'étude préparatoire, la fiche de présentation ainsi que le rapport sur les incidences environnementales sont déposés pendant trente jours à la maison communale, 87, rte de Luxembourg, L-7373 Lorentzweiler, où le public peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, **du 24 février 2020 au 25 mars 2020 inclus**, les observations et objections contre le projet doivent sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins (87, route de Luxembourg, L-7373 Lorentzweiler)

La version électronique du projet avec toutes les pièces à l'appui peut être consultée sur le site De l'administration communale de Lorentzweiler sous l'adresse : <http://www.lorentzweiler.lu/Pages/Avis-au-Public-PAG>

Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Une réunion d'information publique aura lieu **mercredi, le 4 mars 2020 à 19.00 heures au Centre Culturel à Helmdange.**

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que le rapport sur les incidences environnementales ainsi que le dossier complet du projet de refonte du plan d'aménagement général sont déposés à la maison communale pendant 30 jours à partir du **24 février 2020 jusqu'au 25 mars 2020 inclus** où le public pourra en prendre connaissance.

En application de ce même article, les observations et suggestions peuvent être formulées par écrit au collège des bourgmestre et échevins (87, route de Luxembourg, L-7373 Lorentzweiler) au plus tard dans les **quarante-cinq jours** qui suivent le début de la publication, soit à partir du **24 février 2020 au 9 avril 2020 inclus.**

Le rapport sur les incidences environnementales, le dossier relatif à la refonte complète du PAG ainsi qu'un résumé non-technique du rapport sur les incidences environnementales sont publiés sous forme électronique sur le site internet de l'administration communale de Lorentzweiler.

Lorentzweiler, le 24 février 2020  
Le collège des bourgmestre et échevins

